

## Deuxième séance, mercredi 22 mai 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Pouvoir judiciaire	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Direction de la sécurité et de la justice	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-DSAS-3	Election (autre)	3 membres du conseil d'administration de l'HFR (sur proposition)	Discussion	
2018-CE-177	Rapport d'activité	Direction de la sécurité et de la justice	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-DSJ-60	Rapport et comptes	Office de la circulation et de la navigation (OCN) (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2018-CE-177	Rapport d'activité	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-DIAF-9	Rapport et comptes	Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-DFIN-28	Rapport et comptes	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF) - 2018	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel

<b>Signature</b>	<b>Genre d'affaire</b>	<b>Titre</b>	<b>Traitement</b>	<b>Personnes</b>
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018) - bilan, annexes aux comptes	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018)	Récapitulation	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-CE-177	Rapport d'activité	Conseil d'Etat: ensemble de l'activité 2018	Récapitulation	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-37	Comptes de l'Etat	Décret - Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018)	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-DSAS-22	Rapport	Mandat de gestion pour l'accueil des requérants dans le canton de Fribourg confié à la société anonyme ORS (Rapport sur postulat 2017-GC-92) - Suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-GC-18	Postulat	Service de l'enfance et de la jeunesse : état des lieux et perspectives	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bernadette Mäder-Brühlhart André Schneuwly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-DSAS-3	Election (autre)	3 membres du conseil d'administration de l'HFR (sur proposition)	Scrutin de liste	
2019-GC-61	Election (autre)	3 membres de l'Organe de conciliation et d'arbitrage (sur proposition)	Scrutin de liste	
2019-GC-62	Election (autre)	3 membres suppléants de l'Organe de conciliation et d'arbitrage (sur proposition)	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 94 députés (sur 110); absents: 16.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Eliane Aebischer, Susanne Aebischer, Sylvia Baiutti, Mirjam Ballmer, Nicolas Bürgisser, Michel Chevalley, Violaine Cotting, Fritz Glauser, Armand Jaquier, Jacques Morand, Ralph Alexander Schmid, Thierry Steiert, Jean-Daniel Wicht et Peter Wüthrich.

Sans justification: M<sup>me</sup> Martine Fagherazzi-Barras et M. Ruedi Vonlanthen.

MM. Olivier Curty, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

## Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37 Pouvoir judiciaire

---

Rapporteur-e:	<b>Chassot Claude</b> ( <i>VCG/MLG, SC</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice</b>
Rapport/message:	<b>25.03.2019</b> ( <i>BGC mai 2019, p. 717</i> )
Préavis de la commission:	<b>10.05.2019</b> ( <i>BGC mai 2019, p. 789</i> )
Remarque:	<b>Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2018 fait l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.</b>

---

### Examen de détail

**Chassot Claude** (*VCG/MLG, SC*). A l'instar de ceux de la Direction de la justice, les comptes 2018 du Pouvoir judiciaire démontrent de faibles écarts en regard du budget. Nous pouvons exprimer une satisfaction certaine à la lecture des résultats qui nous sont présentés ce matin. En chiffres, le total des charges se monte à 80 323 000 francs en diminution de 867 000 francs (– 0,85%). Les revenus quant à eux diminuent sensiblement de 2,33%; en chiffres, ça nous fait moins 1 004 000 francs pour se fixer à 42 162 923 francs, pour celles et ceux qui aiment la précision. Aux comptes, l'excédent des charges est de 38 160 000 francs, c'est-à-dire une minime augmentation d'environ 317 000 francs (+ 0,83%). Comme vous le savez certainement et pour rappel aussi, la quantité des affaires dans le cadre du Pouvoir judiciaire, la quantité des affaires traitées dans plusieurs rubriques – il y en a 26 au total –, peut modifier les montants prévus initialement au budget. Dans cet ordre d'idées, afin d'arriver au final avec une situation qui soit la plus proche de la réalité, une seconde évaluation est effectuée au milieu de l'année, semble-t-il vers le mois de juillet. Ajoutons à cela le lot des rubriques compensées par des revenus, il y en a quatre – sous les positions 3199017, 018, 061 et 062 –, qui traitent des débours administratifs récupérables pénaux et civils. A ceux-ci, bien entendu, correspondent des compensations sur les positions 4260033, 032, 058 et 059. Dans le cadre de la présentation du budget, des explications précises concernant les indemnités de séances, je le rappelle ici, les pertes sur créances, les indemnités en matière pénale, les débours, l'assistance judiciaire, les émoluments et enfin les amendes, qui bien entendu varient selon les années en fonction des infractions commises et poursuivies. Pour ce qui est du traitement du personnel auxiliaire, les autorités judiciaires quant à elles ont sous la rubrique 3010118 certains montants à disposition, notamment dans le cadre des frais liés aux diverses traductions. Pour finir également, le Service des bâtiments couvre quant à lui sept rubriques qui vont du 3120 "chauffage" au 392002 "charges d'immeuble imputées". Je ne vais pas passer en revue et en détail les onze services ou offices du Pouvoir judiciaire, j'irai à l'essentiel: le Tribunal cantonal au compte des résultats des charges totales qui s'arrêtent à 12 705 000 francs, en légère augmentation de 2,4%. Pour les tribunaux d'arrondissement, en bloc – donc les sept tribunaux –, nous observons une diminution des charges d'environ 1 140 000 francs (– 4,5%). Les revenus, eux, diminuent également de manière infime (– 0,6%). Le Ministère public présente des charges également qui diminuent de 540 000 francs. Les sept Justices de paix, quant à elles, voient leurs charges augmenter de 240 000 francs (+ 2,5%). On relève un écart assez important sous "traitement pour l'intégration des jeunes sans emploi" où là on a 228 000 francs supplémentaires. Il n'y a pas de remarque spécifique concernant les sept Justices de paix de notre canton. Pour ce qui est de l'Office des poursuites, on notera au point de vue du personnel une sensible augmentation: les EPT passent de 57,7 à 60, principalement en Gruyère, où les affaires sont un peu plus importantes. Les charges augmentent dans le cadre de l'Office des poursuites de 471 000 francs, alors que les revenus diminuent d'environ 65 000 francs. Rien à signaler au sujet de l'Office des faillites et des diverses commissions d'expropriation, commissions de conciliation en matière des baux également. Je terminerai par le Conseil de la magistrature où on nous signale une légère diminution des charges de 44 000 francs. Rien de spécifique dans ce service. Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Lise-Marie Graden, cheffe de service et M<sup>me</sup> Julmy, sa collaboratrice, pour l'ensemble des informations qui nous ont été données dans le cadre de la visite à la Direction de la sécurité et de la justice, effectuée avec mon collègue Elias Moussa ici présent. J'ai terminé avec mon rapport concernant le Pouvoir judiciaire.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie tout d'abord les deux rapporteurs pour l'examen des comptes du Pouvoir judiciaire et, globalement, de la Direction de la sécurité et de la justice. Je demeure naturellement à disposition pour d'éventuelles questions.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

---

## Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37 Direction de la sécurité et de la justice

---

Rapporteur-e:	<b>Chassot Claude</b> ( <i>VCG/MLG, SC</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice</b>
Rapport/message:	<b>25.03.2019</b> ( <i>BGC mai 2019, p. 717</i> )
Préavis de la commission:	<b>10.05.2019</b> ( <i>BGC mai 2019, p. 789</i> )
Remarque:	<b>Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2018 fait l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.</b>

---

### Examen de détail

**Chassot Claude** (*VCG/MLG, SC*). Le compte des résultats 2018 de la Direction de la sécurité et de la justice annonce un montant de charges de 220 622 000 francs, soit 503 000 francs de moins que les 221 125 000 présentés au budget pour cette même année. Une diminution des charges de 0,22%, ce qui atteste une excellente maîtrise financière. Les recettes se montent quant à elles à 187 627 000, une diminution presque insignifiante de 0,04%, soit 93 000 francs. Diminution également des dépenses pour 236 000 francs et arrêtées à 87 000 000 francs, soit moins 2,6 millions. On notera encore les 4,49% de recettes en moins sur 69 000 francs, arrivant ainsi à un montant de 1 485 000 francs. Les comptes 2018 de la Direction de la sécurité et de la justice présentent des résultats très satisfaisants en regard du budget. L'état du personnel de cette direction est de 967,31 EPT aux comptes 2018, soit une augmentation de 12,66 par rapport aux comptes 2017. Des explications sont données dans le rapport de la Direction. Une appréciation encore concernant les 220 000 000 francs du compte de résultat: cette somme représente 6,15% du montant total des charges et dépenses de l'Etat qui plafonnent pour l'année 2018 à 3 582 000 000, comme tout le monde le sait. La Direction de la sécurité et de la justice comprend 14 centres de charges, on ne va pas tous les passer en revue. Je citerai simplement le Service de la population et des migrants où on note une diminution des charges de 3,7%; une explication vous sera donnée tout à l'heure par rapport au centre de renvoi de La Gouglera. En parallèle, on trouve aussi au Service de la population et des migrants une diminution des revenus de 159 000 francs. La baisse de mouvement migratoire dans notre canton se signale ici par une diminution des permis d'établissement. L'OCN fait l'objet d'un rapport séparé. Pour ce qui est de la Police cantonale et des commandements généraux, il n'y a rien à signaler. Police cantonale, gendarmerie ici on a un effectif au niveau des EPT de plus 6,28; en francs ça se traduit par une augmentation de 324 000 francs. Dans le cadre des prestations de services pour des tiers, on encaisse un montant assez intéressant pour l'entretien du site de la Joux-des-Ponts qui, si il coûte 126 000 francs par année, on en est ici avec des recettes de 175 000 francs pour l'utilisation de ce lieu par le gens du voyage. Pour le Service de l'application et des sanctions pénales et prisons, les charges diminuent faiblement. J'ai été personnellement interpellé, Monsieur le Commissaire du gouvernement donnera certainement un chiffre plus précis, par les placements dans les établissements spécialisés, notamment par les prix journaliers qu'on nous facture du côté de Genève. Etablissements de Bellechasse: on rappelle ici que ce sont les comptes 2018 des établissements uniquement. Pour le reste il n'y a rien de spécial, partant encore du constat que le camp du Lac-Noir et sa gestion se trouvent maintenant à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Au final, je tiens à remercier M. le conseiller d'Etat Maurice Ropraz et son secrétaire général, M. Kaempfen, qui nous ont reçus et qui nous ont donné l'ensemble des informations concernant ces comptes 2018.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je n'ai pas de commentaire particulier si ce n'est effectivement à préciser que s'agissant du placement des détenus dans les institutions spécialisées, évidemment ça peut représenter des montants extrêmement importants. Ces montants ont fait l'objet d'une analyse et d'une nouvelle fixation pour être au plus près de la réalité. Ils sont adaptés dans le cadre de la Conférence des directeurs de justice et police au niveau latin. Cela a été réparti sur trois années. Maintenant, il y a des analyses complémentaires qui sont en cours pour déterminer la qualité des standards qui sont aussi attendus dans ces établissements spécialisés. Mais effectivement, vous pouvez avoir des factures qui peuvent grimper jusqu'à 1500 francs par jour dans un établissement tel que celui évoqué par M. le Rapporteur à Genève. C'est donc important d'avoir, je dirais, une gestion rigoureuse de l'ensemble de ces situations.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

---

## Election (autre) 2019-DSAS-3

### 3 membres du conseil d'administration de l'HFR (sur proposition)

---

#### Discussion

**Le Président.** Je vais lancer la première élection de ce jour. Je vous prierais d'être attentifs, vu que c'est quelque chose que l'on n'a pas souvent: une élection sur proposition. A la suite de l'adoption par ce Parlement en novembre 2018 de la loi modifiant l'organisation des établissements hospitaliers publics, nous devons aujourd'hui procéder à l'élection de trois membres du conseil d'administration de l'HFR. Selon la loi réglant la durée des fonctions publiques accessoires, les membres du conseil d'administration de l'HFR sont élus jusqu'à la fin de la période administrative en cours. Conformément au texte adopté à l'époque, un comité de sélection, au sein duquel les chefs de groupe ou leur remplaçant respectif ont siégé, a été chargé de proposer des candidatures. Le fruit de leur travail et de leur réflexion figure sur la liste qui va vous être distribuée. Il s'agit d'une élection sur proposition selon l'article 155 de la loi sur le Grand Conseil. Cela signifie que vous ne pouvez pas élire d'autres candidats que ceux proposés par le comité de sélection. Le comité de sélection propose unanimement les candidatures suivantes, par ordre alphabétique: M. Thierry Carrel, M<sup>me</sup> Nathalie Delbarre, M<sup>me</sup> Nathaly Viens Python. Cette élection se fait à la majorité absolue des bulletins valables. Quelques détails sur la procédure de vote; ce sera valable aussi pour les deux votes suivants que nous aurons. Si l'un ou l'autre de ces candidats ne devait pas vous convenir, vous pouvez tracer son nom; si cette personne n'atteint pas la majorité absolue des bulletins valables, elle ne sera pas élue et le comité de sélection devra faire une nouvelle proposition au Grand Conseil. Si vous tracez un nom, les suffrages donnés aux deux autres candidats restent valables. Si vous tracez un nom et le remplacez par celui d'une tierce personne non éligible – ce qui, je vous le rappelle, n'est pas admis –, les voix données aux deux autres candidats restent valables et seront prises en considération.

**Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV).** Je voudrais juste dire une petite chose. Le docteur Thierry Carrel est un excellent médecin, c'est un parfait chirurgien et chef de service, c'est un orateur hors pair, il jouit d'une capacité de travail hors norme. En plus de ça, il est Fribourgeois. Avec ce tableau élogieux, on en fait un candidat parfait pour notre conseil d'administration de l'HFR. Toutefois, j'aimerais vous rendre attentifs à quelque chose, c'est que le docteur Thierry Carrel est cadre d'un établissement hospitalier qui est considéré quelques fois ici comme partenaire, mais très souvent comme concurrent. Dans ce cas, on ne peut pas exclure un conflit d'intérêt. Merci de votre intérêt.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Notre commission était présidée par Anne-Claude Demierre, mais il n'y avait pas de présidence du Grand Conseil et je pense qu'il aurait été de la compétence de la présidence de cette commission, si elle avait été en main des députés, de répondre à M. Schumacher. J'ai posé la question à M. Godel s'il voulait intervenir, il me dit: "Non, c'est une question du Parlement." Alors j'estime qu'il est nécessaire de le faire. Je parle ici au nom de tous mes collègues chefs de groupe qui pourront le confirmer après: tous ces paramètres ont été pris en compte, non seulement par les membres de la commission, mais discutés avec les personnes intéressées. M. Carrel a expliqué en long et en large les raisons de ses motivations, le temps libre qu'il allait mettre à disposition pour ceci et la volonté qu'il avait de s'impliquer vraiment en faveur de l'HFR. Exactement les propos et les soucis que vous avez évoqués ont été pris en compte et ont été résolus de la manière suivante: M. Carrel pouvait siéger au conseil d'administration de l'HFR de la meilleure manière qui soit, en défendant exclusivement les intérêts de l'HFR, ça ne fait aucun doute et dans le cas contraire, nous n'aurions pas osé vous présenter cette candidature. Alors j'espère que vos doutes sont levés et s'il y a des éléments, j'écoute volontiers mes collègues chefs de groupe vous confirmer que tel est le cas. Merci beaucoup.

---

## Rapport d'activité 2018-CE-177

### Direction de la sécurité et de la justice

---

Rapporteur-e:	<b>Chassot Claude</b> ( <i>VCG/MLG, SC</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice</b>
Préavis de la commission:	<b>10.05.2019</b> ( <i>BGC mai 2019, p. 789</i> )
Remarque:	<b>Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part constituant une annexe au présent Bulletin.</b>

---

#### Discussion

**Chassot Claude** (*VCG/MLG, SC*). Le rapport d'activité de la Direction de la sécurité et de la justice est fort complet et se présente sous la forme d'un imposant pavé de 53 pages. Je souhaite bien entendu que vous en ayez pris connaissance, il nous donne des informations très intéressantes. On est informés notamment du fonctionnement précis de la Direction et de son secrétariat général avec ses événements spécifiques, les collaborations intercantionales avec notamment la Conférence latine des chefs de départements de justice et police. Un chapitre également est consacré aux affaires contentieuses, recours et décisions pendant l'année 2018. Un autre domaine important y est traité, il s'agit de celui lié à notre police cantonale, ses activités globales, judiciaires au profit de la sécurité publique, etc. Appuis aux opérations, administrations, prestations de la police avec un chiffre qui pourrait nous intéresser toutes et tous, celui du montant des amendes d'ordre encaissées, qui se monte 7 526 000 francs, en progression de 602 000 francs, soit 8,6% de plus qu'en 2017. Dans un autre chapitre plus sympathique celui-là, on notera l'inauguration à la fin du mois d'octobre 2018 du nouveau centre de commandement de la Madeleine 3 à Granges-Paccot avec environ 5000 personnes qui ont fait le déplacement pour visiter ces locaux et qui ont eu l'occasion également d'assister aux démonstrations du groupe d'intervention qui, l'année passée, fêtait ses 30 ans d'existence. Nous prenons connaissance également des activités du Service de la protection de la population et des affaires militaires, de celui de la population et des migrants, plus connu sous l'abréviation SPoMi. Ici, certaines explications nous sont données en relation notamment avec l'ouverture du centre fédéral pour requérants d'asile de La Gouglera à Chevrières/Giffers, où 353 personnes ont été affectées en 2018 pour une durée, comme vous le savez, d'hébergement maximal de 140 jours en attente de leur renvoi de Suisse ou, je dirais en ironisant quelque peu, de leur évaporation dans la nature. On relèvera un plus faible niveau de nouvelles demandes d'asile en 2018, eu égard à la diminution de migrants en provenance notamment de la Libye via l'Italie. Rien de spécial en ce qui concerne la police du commerce. Le rapport très fouillé du Service de la justice dont la cheffe est M<sup>me</sup> Lise-Marie Graben, n'amène aucune remarque particulière. On prend note avec intérêt, à la suite de la réorganisation pénitentiaire cantonale, du fonctionnement du SESPP, c'est-à-dire du nouveau service de l'exécution des sanctions pénales et de probation placé sous la responsabilité de M. Orsini. Pour rappel, notre Grand Conseil n'a traité que deux recours en grâce l'année passée. L'OCN fera l'objet d'un rapport spécifique. L'ECAB, avec à sa tête M. Cornu, est, je vous le rappelle, une personne de droit public qui assure sur la base du principe des mutualités plus de 120 000 bâtiments dans le canton de Fribourg pour un montant avoisinant les 89 milliards de francs. La prévention a coûté 17 millions et l'ECAB a versé 12,3 millions pour des indemnités. Celles et ceux qui s'intéressent de manière plus spécifique à l'ECAB peuvent télécharger le rapport à l'adresse [www.ecab.ch](http://www.ecab.ch). On terminera la ronde des services par l'EDFR, Etablissement de détention fribourgeois, nouvelle entité issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des Etablissements de Bellechasse et de la Prison centrale à Fribourg. Egalement pour celles et ceux qui voudraient en savoir davantage, on peut commander le rapport à l'EDFR à Sugiez. Etat du personnel enfin: la Direction de la sécurité et de la justice occupe 967,31 EPT aux comptes 2018, 12,66 de plus qu'à ceux de 2017. La plus grande différence se situe à la police cantonale avec 10,67 EPT supplémentaires. Enfin, le Pouvoir judiciaire occupe 327 EPT aux comptes 2018, soit 5,26 de plus, essentiellement à l'administration centrale. Voilà M. le Président, c'est avec ces quelques remarques que j'ai terminé mon résumé sur le rapport d'activité de la Direction de la sécurité et de la justice et du Service de la justice.

**Bonny David** (*PS/SP, SC*). Je remercie pour ce rapport d'activité fourni. Cependant, je me permets à cette occasion de poser quand même une question qui concerne un article du journaliste M. Fabrice Gaudiano de la RTS, en date du 8 février 2019. Il parlait justement du remboursement forfaitaire des magistrats qui avaient des heures supplémentaires. On pouvait lire en conclusion: "Les primes uniques pour solder le passé s'élèvent à un montant total de 100 000 francs qui seront versés avec le salaire de février". Je voulais juste vous demander combien de magistrats sont concernés par ces 100 000 francs?

**Chassot Claude** (*VCG/MLG, SC*). Je remercie le député Bonny qui s'inquiète de savoir où vont ces 100 000 francs. Alors je dois dire que je n'ai pas la réponse sous les yeux. J'en m'en réfère aux compétences du Commissaire du Gouvernement et je le remercie.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Tout d'abord, sur le rapport d'activité en tant que tel, je crois qu'il reflète assez bien l'activité complète de la Direction et de ses différents services durant l'année écoulée. Par rapport à la question de M. le Député Bonny, il faut savoir que la rémunération des heures supplémentaires dans le Pouvoir judiciaire fait l'objet de discussions depuis de très nombreuses années. J'ai réempoigné ce dossier l'année dernière et nous avons eu de nombreux contacts avec la Commission de justice, avec le Service du personnel et également avec la Direction des finances. Avec le Pouvoir judiciaire, nous avons mené de longues discussions qui ont finalement abouti à un accord, je dirais unanime, de l'ensemble des partenaires concernés, décision qui a été validée par le Conseil d'Etat et qui consistait, pour l'avenir, à traiter les membres du Pouvoir judiciaire à l'instar de la situation des cadres de l'Etat et de pouvoir donc rémunérer les heures supplémentaires avec les limites actuelles puisqu'on sait que jusqu'à 100 heures supplémentaires, il n'y a pas de rémunération. Donc possibilité à l'avenir pour les autorités judiciaires d'être rémunérées en heures supplémentaires entre 100 et 300 heures. Pour le passé il n'était pas possible d'entrer en matière sur toutes les demandes, mais il y a un geste de reconnaissance de 1500 francs par magistrat qui a été alloué par le Conseil d'Etat et qui entérinait finalement l'accord complet qui avait été passé et cela représente 63 personnes, 63 magistrats de l'ordre judiciaire qui ont fait l'objet de cette rémunération. Naturellement cela ne peut pas exclure d'éventuelles demandes qui pourraient être déposées pour néanmoins tenter d'obtenir la rémunération d'heures supplémentaires pour le passé, mais là il y avait une volonté du Conseil d'Etat de ne pas entrer en matière, la législation était différente et naturellement pour le futur, il faudra aussi que ces magistrats aient timbré pour envisager demander le remboursement d'heures supplémentaires. La situation a été réglée à la satisfaction de l'immense majorité des magistrats et avec la bénédiction du Conseil d'Etat.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est terminé.

---

## Rapport et comptes 2019-DSJ-60 Office de la circulation et de la navigation (OCN) (2018)

---

Rapporteur-e:	<b>Chassot Claude</b> ( <i>VCG/MLG, SC</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice</b>
Rapport/message:	<b>25.03.2019</b> ( <i>BGC, p. )</i>
Préavis de la commission:	<b>10.05.2019</b> ( <i>BGC mai 2019, p. 789</i> )
Remarque:	<b>Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.</b>

---

### Discussion

**Chassot Claude** (*VCG/MLG, SC*). Vous, M. le Commissaire du Gouvernement, qui êtes le président du conseil d'administration, vous conviendrez avec moi pour dire qu'au vu des chiffres annoncés concernant l'année 2018, l'OCN est une affaire qui roule. Fort heureusement, en matière financière, lorsqu'il s'agit de bénéfices, il n'y a pas de limite de vitesse à respecter. L'utilisation de ce langage imagé convient certainement aux bons résultats annoncés de toutes parts dans le rapport d'activités qui nous est présenté en ce moment.

Avec 1,6% d'augmentation, le nombre des véhicules fribourgeois progresse lentement mais sûrement. On peut s'en réjouir, comme pas, selon nos sensibilités politiques, si la fibre écologique, notamment, nous interpelle plus que d'autres. On note au passage que la mise en circulation de véhicules neufs a ralenti et a même baissé d'un peu plus de 2,1%. Au niveau suisse, on est même au double de ce chiffre, avec – 4,3 %. Avec une population avoisinant les 315 000 habitants à la fin du mois de septembre 2018, on dénombrait 268 645 véhicules en circulation, 4344 de plus qu'en 2017. Pour plus de précisions, le nombre des voitures de tourisme montait à 187 839 unités, donc une légère augmentation de 1,3%.

On peut également se réjouir de constater que 940 nouvelles voitures munies de l'étiquette Energie A ont pu être gratifiées d'une exonération fiscale, ce qui est un signe d'encouragement pour tous les automobilistes qui opteraient pour l'achat d'un tel véhicule. En compensation, si je puis m'exprimer ainsi, l'OCN a quelque peu ponctionné, modérément tout de même, les détenteurs de voitures de la catégorie D à G ou sans étiquette, qui ont dû s'acquitter d'un malus de 2,1%, soit 10 frs par an en moyenne. C'est jouable.

Voilà les principaux chiffres concernant le parc automobile fribourgeois. En relation avec ce dernier, l'OCN a encaissé 111 millions de francs en impôts sur les véhicules et bateaux, tout ceci pour le compte de l'Etat bien entendu. Notre caisse cantonale, quant à elle, a reçu une contribution pour 2018 s'élevant à 2,8 millions. Je ne vais pas revenir sur le détail des chiffres, dont vous pouvez toutes et tous prendre connaissance dans le rapport précis qui nous a été transmis par cet office.

On peut également faire confiance à l'organe de révision, par le biais de son rapport signé notamment par un de nos collègues certainement très compétent en la matière. Qui oserait dire le contraire? Personne ne s'avance? C'est parfait.

Un petit mot enfin concernant le personnel. L'OCN emploie 99 personnes, dont quatre apprentis et un ou une stagiaire HEG. On a 78 collaboratrices ou collaborateurs à 100%, 16 avec un temps partiel. La commission du personnel est formée de cinq membres, qui fonctionnent à satisfaction. On retrouve aussi cette satisfaction chez les usagers, les nombreux clients de cet office, eu égard notamment au sondage effectué par un taux de satisfaction oscillant les plus de 90%.

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie le rapporteur pour l'examen de ce rapport annuel de l'OCN, qui fonctionne effectivement à satisfaction de son conseil d'administration, mais surtout de la clientèle. Les analyses comparatives mettent régulièrement l'OCN comme l'un des établissements les plus appréciés par la clientèle. Ceci a également été confirmé sous l'angle du coût des prestations, puisque l'année dernière, Monsieur Prix avait confirmé que c'était l'établissement qui, proportionnellement, facturait les émoluments les plus bas de Suisse. L'OCN procède également à l'encaissement des impôts qui sont attribués à l'Etat, impôts sur les véhicules, avec une restitution par l'Etat de 20% à l'intention des communes. Là, en comparaison intercantonale, on est alors environ 20% plus élevés que la moyenne. Mais la loi sur les impôts cantonaux pour les véhicules va faire maintenant l'objet d'une révision, suite à l'acceptation de la motion du député Collomb. Les travaux sont en cours et la consultation sur ce projet de loi interviendra encore cette année.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

---

## Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37

### Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

---

Rapporteur-e:	<b>Boschung Bruno (PDC/CVP, SE)</b>
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>25.03.2019 (BGC mai 2019, p. 717)</b>
Préavis de la commission:	<b>10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)</b>
Remarque:	<b>Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2018 fait l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.</b>

---

#### Examen de détail

**Boschung Bruno (PDC/CVP, SE).** Der Nettogesamtaufwand der laufenden Rechnung der DIAF liegt bei 96,2 Millionen Franken, 8,5 Millionen Franken höher als budgetiert. Diese Differenz ist im Wesentlichen auf zwei grössere Rückstellungen zurückzuführen: einerseits auf den Betrag von 6 Millionen Franken für die Sanierung der Deponie La Pila, verbucht unter der Kostenstelle 3445 im Amt für Wald und Natur, andererseits auf Rückstellungen in der Höhe von 1 Millionen Franken im Fonds für die Tierseuchenbekämpfung, verbucht unter der Kostenstelle 3430 beim Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen.

Ich möchte zu einigen der Ämter ein paar zusätzliche Kommentare abgeben.

**Préfectures:** le total des charges est resté pratiquement dans le montant du budget. On peut donc constater que les préfectures maîtrisent leurs frais de fonctionnement. Les différences au budget sont en particulier provoquées par les différences au sujet des revenus, des amendes, des émoluments, qui restent difficiles à budgétiser.

**Service des communes:** vous avez pu voir la péréquation financière intercommunale des ressources, avec 400 000 francs de plus que dans le budget. Ceci est dû à des revenus plus favorables que prévus dans les impôts cantonaux. Conséquence automatique par ce développement également dans le compte "Péréquation financière intercommunale des besoins", avec un montant supplémentaire de 200 000 frs, c'est-à-dire 50% de la péréquation des ressources. Selon la législation actuelle, une partie de ces charges supplémentaires est compensée par le compte "Travaux informatiques", en relation avec le nouveau système comptable des communes, le MCH2, pour 150 000 francs, qui ne pouvait pas être réalisé en 2018.

**Amt für Landwirtschaft:**

Der Nettoaufwand liegt um 1,4 Millionen Franken höher als budgetiert. Obwohl auf der Aufwandseite das Budget um 2,4 Millionen Franken unterschritten wurde, sind es Mindereinnahmen in der Höhe von insgesamt 3,8 Millionen Franken, welche diese Differenz verursachen.



Besonders zu erwähnen sind die Mindereinnahmen von 0,8 Millionen Franken für die Steuern für die Verminderung von Kulturland. Zudem wurden, abstützend auf die per 1.1.2018 in Kraft getretene Gesetzgebung, Mehrwertabgaben von 960 000 Franken budgetiert. Bis heute sind aber noch keine Einnahmen geflossen.

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires: les charges nettes s'élèvent à 1,4 million de plus que budgétisé. Comme mentionné tout au début, une provision de 1 million a été débitée au fonds pour mesures "épizootie". Ce fonds était épuisé à la fin 2018. Il faut des moyens dans ce fonds, d'un côté pour pouvoir poursuivre le programme d'éradication de la BVD et surtout en prévision du danger de la peste porcine africaine, qui continue à se propager en Europe et dont on ne peut exclure qu'elle gagne la Suisse et le territoire fribourgeois.

Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg Grangeneuve:

Das Institut Grangeneuve arbeitet nach dem Prinzip der Gestion par prestations. Der Nettoaufwand liegt rund 700 000 Franken über dem Budget. Begründet wird dies hauptsächlich mit höheren Personalkosten. Diese wurden bis 2016 gemäss dem Prinzip der Gestion par prestations kompensiert, was aber 2017 und 2018 nicht mehr möglich war. 2018 erfolgte die Kompensation über einen Nachtragskredit.

Die Direktion von Grangeneuve hat sich im Rahmen eines Sanierungsplans dazu verpflichtet, die Personalkosten in den nächsten zwei Jahren entsprechend zu reduzieren.

Service des forêts et de la faune: ce service travaille également selon le système de la gestion par prestations. Le Service des forêts et de la faune dépasse le budget des charges nettes de plus de 5 millions. Comme mentionné tout au début, cela est provoqué par la provision de 6 millions pour la part cantonale à l'assainissement de la Pila. Par ce versement de 6 millions, ce fonds s'élèvera à un montant de 12 millions. Les variantes des projets d'assainissement seront présentées au Grand Conseil encore en 2019.

Voilà donc mes considérations pour les comptes 2018 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie le rapporteur pour ses commentaires. Les charges ont été tenues. Je n'ai pas de remarque particulière à apporter.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

---

## Rapport d'activité 2018-CE-177

### Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

---

Rapporteur-e:	<b>Boschung Bruno</b> ( <i>PDC/CVP, SE</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Préavis de la commission:	<b>10.05.2019</b> ( <i>BGC mai 2019, p. 789</i> )
Remarque:	<b>Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part constituant une annexe au présent Bulletin.</b>

---

#### Discussion

**Boschung Bruno** (*PDC/CVP, SE*). Nur Anrede, nicht transkribiert, H. Ambühl.

Pour le rapport d'activités de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, je reste très bref. Je n'ai pas de remarque particulière à faire. Le rapport est bien structuré par service et donne une bonne vue d'ensemble des activités et des défis de la DIAF.

**Flehtner Olivier** (*PS/SP, SE*). J'interviens en tant que conseiller communal de Schmitten, ce qui constitue également mon lien d'intérêt.

Le rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts couvre une pléthore d'activités, dont entre autres celles du Service des communes. Communes qui sont, rappelons-le, souvent considérées comme le noyau même de notre système démocratique. Je souhaite ici donc soulever un sujet d'ordre général, qui concerne les associations de communes. Cycles d'orientation, services sociaux, épuration des eaux usées, réseau de santé et j'en passe... Nombreuses sont les associations qui s'occupent des sujets régionaux. Si personne ne conteste l'intérêt d'une collaboration sur ces sujets, il y a tout de même un souci de fond, qui est celui du contrôle des activités et surtout de l'évolution de leur volume sur le plan financier. En effet, les communes perdent de plus en plus d'influence sur les décisions stratégiques présentant un impact financier. Comprenez-

moi bien, je ne critique ni une collaboration régionale, ni le fait que ces associations veulent bien faire leur travail et surtout aller de l'avant. Mais si une association décide qu'il faut investir ici, une autre qu'il est urgent de faire des provisions et une troisième qu'il faut augmenter les effectifs, sans que personne ne garde une vue d'ensemble, cela peut poser problème. Certes, vous me direz que toutes ces décisions sont avalisées par les délégués. Mais nous connaissons toutes et tous le fonctionnement de ces assemblées:

1. Elles se tiennent souvent, normalement et je l'espère aussi, à la fin d'un processus de prise de décision relevant de la compétence des comités. Les jeux sont donc largement faits.
2. Les conseillers communaux délégués dans une association n'ont pas nécessairement connaissance de ce qui se prépare dans les autres associations.
3. Les différents délégués ne défendent pas non plus toutes et tous les mêmes positions et intérêts.

Je ne remets pas en cause l'existence même des associations de communes, mais il importe à mon avis que celles-ci gardent le contrôle sur l'évolution des coûts de ces associations dont elles sont membres. Sans cela, nous risquons de priver les communes de leur autonomie financière, de la possibilité de planifier des investissements et le développement sur leur propre territoire, de maintenir leur offre par exemple dans le domaine de l'animation socio-culturelle ou des activités sportives ou de pouvoir réaliser les investissements devenus nécessaires, par exemple dans l'infrastructure pour l'enseignement scolaire suite à l'augmentation de leur population. Et, accessoirement, une telle évolution ne contribuera certainement pas à la motivation des candidates et candidats potentiels de se mettre à disposition pour un mandat de conseil communal.

Monsieur le Commissaire, il me semble avoir pu lire dans le passé que vous préféreriez de loin un système de milice à un système de conseillers communaux professionnalisés. Je vous prends donc par votre propre parole et, partant, je vous remercie d'indiquer comment vous envisagez soutenir ce système, en maintenant sa justification, et de préciser dans quelle mesure ce problème vous est connu et comment vous envisagez trouver une solution à cette problématique. D'avance, je vous en remercie.

**Boschung Bruno** (*PDC/CVP, SE*). Ich kann zu dieser Frage von Herrn Grossrat Flechtner im Rahmen der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission keine Stellung beziehen. Es ist natürlich ein Thema, aber die Frage ist auch direkt an Herrn Staatsrat Castella gerichtet. Deshalb möchte ich diese heisse Kartoffel weitergeben.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** En effet, il y a pléthore d'activités. Cela fera bientôt une année que je suis en fonction et je les découvre. Je remercie mes services qui m'ont soutenu, pendant toute cette année, dans toutes ces activités. Je remercie aussi le rapporteur pour les propos et la CFG qui nous a bien aidés à répondre à toutes les questions.

Quant aux questions de M. Flechtner, je dois dire qu'elles sont tout à fait légitimes. Je l'avais dit d'ailleurs depuis longtemps, on a quand même un problème institutionnel avec les associations de communes qui font leur travail, qui pratiquent. Pragmatiquement cela fonctionne, mais on a effectivement un déficit de démocratie. On a quelque part aussi un déficit d'autonomie des communes, qui sont de plus en plus liées. Bien évidemment, cela peut être considéré comme des charges liées, bien que ce soient les communes qui maîtrisent ces charges. A ce titre, nous avons lancé des études, avec un professeur de droit institutionnel et une professeure de droit administratif à Neuchâtel, M. Mahon et M<sup>me</sup> Gaudin. J'ai un premier rapport qui est arrivé sur ma table la semaine passée, qui fait l'état de la situation dans notre pays. On se rend compte que ce problème n'est pas lié au canton de Fribourg, mais qu'il est bien général à travers la Suisse. Nous allons venir avec des propositions de réflexion, justement par rapport à la région, puisque ces associations de communes prennent souvent des tâches qui doivent être gérées au niveau régional et là, il n'y a pas de gouvernance régionale qui permette de le faire. C'est la meilleure solution qu'on a trouvé aujourd'hui, mais c'est vrai que les communes délèguent une partie de leur autonomie à ces associations régionales. Bien évidemment, le contrôle de ces associations est du ressort des communes et non pas du canton. Il en va de l'autonomie des communes. Par contre, comme je l'ai dit, nous reviendrons avec des propositions. Pour ce qui est de la milice ou de la professionnalisation, je ne vois pas quel lien vous voulez faire. Je ne vois pas de lien particulier par rapport aux associations de communes, qui sont gérées aujourd'hui par toutes les communes.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est terminé.

—

## Rapport et comptes 2019-DIAF-9

### Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) (2018)

Rapporteur-e: **Boschung Bruno** (*PDC/CVP, SE*)  
 Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**  
 Préavis de la commission: **10.05.2019** (*BGC mai 2019, p. 789*)  
 Remarque: **Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.**

#### Discussion

**Boschung Bruno** (*PDC/CVP, SE*). Besten Dank Herr Präsident.

Les comptes de la Sanima bouclent, pour la partie assurances, avec un bénéfice de l'exercice de 329 000 frs, et pour la partie élimination des déchets animaux, avec une légère perte d'environ 4000 frs. Ni l'un ni l'autre des résultats comptables ne correspond au budget, mais les dépassements sont expliqués de manière bien compréhensible dans le rapport d'activités.

A relever que la Sanima a créé une provision de 100 000 frs, en prévision des frais de personnel liés aux mesures de transition pour l'assainissement de la Caisse de retraite du personnel de l'Etat. Il faut dire que le personnel de la Sanima est affilié à 100% à la Caisse de retraite du personnel de l'Etat. Un exercice qu'il est prévu de répéter au moins pour les deux prochaines années, pour être en mesure de faire face aux problèmes financiers qui pourraient survenir au niveau de la Caisse de pension.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** J'aimerais relever que la caisse fonctionne à totale satisfaction de l'assemblée administrative et que les principaux risques de la caisse sont dans les phénomènes d'épizootie. Vous savez certainement que la fièvre porcine est aux portes de la Suisse. Ce sont des éléments qui sont difficiles à prévoir, mais dont la caisse doit tenir compte dans la mesure du possible et qui nous causent certains soucis.

**Boschung Bruno** (*PDC/CVP, SE*). Ich habe beim Eintreten vergessen zu danken und möchte dies an dieser Stelle nachholen. Ich möchte ganz herzlich danken der Direktion, dem Staatsrat Herrn Castella und vor allem auch seinem Generalsekretär Peter Mäder für die ausserordentlich gute, konstruktive und professionelle Zusammenarbeit. Es war die erste Jahresrechnung von Herrn Castella und das hat alles wunderbar funktioniert. Herzlichen Dank.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

## Rapport et comptes 2019-DFIN-28

### Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF) - 2018

Rapporteur-e: **Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*)  
 Représentant-e du gouvernement: **Godel Georges, Directeur des finances**  
 Rapport/message: **04.04.2019** (*BGC mai 2019, p. 800*)  
 Préavis de la commission: **10.05.2019** (*BGC mai 2019, p. 789*)

#### Discussion

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Le rendement de la Caisse de pension pour 2018 est de -2,3 %. C'est la première fois, depuis 2009, que la caisse boucle l'année en négatif, ce qui représente une perte de 73,8 millions. Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec prudence, car le rendement début avril, lors de notre visite à la Direction des finances, était de 5,7%. Le taux de couverture, fin 2018, était de 75,4% contre 76,3 % en 2017, soit un manque de 53 millions. A souligner qu'avant la dissolution de la réserve de fluctuation de valeur de 210 813 112 francs, la perte s'élevait à 284 607 963 francs. L'entreprise Lombard Odier a été mandatée pour gérer un dépôt virtuel complet, sauf pour certaines banques, ce qui permet un état des lieux des résultats jour par jour de la Caisse de pension. Cela facilite grandement le suivi.

Les autres frais du compte d'exploitation sont passés de 203 655 francs à 788 006 francs. Selon les informations qui nous ont été données, cette importante différence provient de factures de 2017 payées en 2018. A noter également le changement de logiciel des assurés, qui a eu lieu en 2018 et qui est encore en cours d'adaptation. M. Claude Schafer, directeur, a été remplacé par M. Gilles André en début d'année 2019.

Pour terminer, la caisse a compté 4,5 % d'assurés en plus en 2018.

**Flechtner Olivier** (PS/SP, SE). Ich ergreife hier als Gemeinderat von Schmitten das Wort. Ich möchte die Gelegenheit nutzen, um dem Ärger meiner Gemeinde über ein grundsätzliches Problem Luft zu verschaffen.

Anfang dieses Jahres erhielten die Freiburger Gemeinden ein Schreiben des Amtes für Gemeinden, wonach ihnen empfohlen wurde, angesichts der bevorstehenden Sanierung der Pensionskasse Rückstellungen zu machen. Für die Gemeinde Schmitten beliefen sich diese auf einen Betrag von 700 000 Franken, ein doch eher **XXX (09:2646) Betrag** für eine 4000-Seelen-Gemeinde.

Wir haben diese Rückstellung gemacht, zähneknirschend, im Wissen darum, dass es nichts bringt, sie nicht zu machen, da wir damit nur die Ergebnisse der kommenden Erfolgsrechnung kompromittieren würden und weil wir in der glücklichen Lage waren, diese Rückstellung machen zu können. Dies ging aber nicht ohne Diskussionen und nicht ohne Fragen. Wieso kam diese Ankündigung so kurzfristig? Wieso konnte der Kanton diese Entwicklung nicht frühzeitig erkennen und kommunizieren?

Als Gemeinderat ist man darauf bedacht, haushälterisch mit dem Geld umzugehen. Man ist besorgt, im Interesse der Gemeindefinanzen die Ausgaben sinnvoll zu gestalten. Wir budgetieren sorgfältig, um Überraschungen zu vermeiden. Dies auch und vor allem - ich komme wieder mit diesem Thema - um sicherzustellen, dass ein Überschuss dazu dient, Reserven zu bilden, damit man investieren kann. Umso ärgerlicher sind dann derartige Überraschungen, die vom Kanton kommen. Sie sind alles andere als hilfreich, da damit alle Bemühungen zunichte gemacht werden. Unser Überschuss des Jahres 2018 wurde in einem Ausmass reduziert, der unsere Planung in Frage stellt. Das ist ärgerlich, frustrierend und wird auch von vielen Stimmbürgern nicht verstanden.

Herr Staatsrat, wie Sie merken, habe ich keine sehr viel konkretere Frage an Sie als diejenige, warum das nicht früher kommuniziert wurde. Und ich wollte diese Gelegenheit nicht ungenutzt lassen, um Sie auf diesen Umstand hinzuweisen und Sie aufzufordern, derartige Entwicklungen in Zukunft früher zu kommunizieren, damit dies in den Budgetierungsprozess Einfluss finden kann und damit die Gemeinden nicht wieder der Sintflut überlassen werden.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Notre groupe prend connaissance du rapport 2018 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Sans surprise, nous constatons qu'à l'instar de la plupart des caisses de pension suisses, la performance des placements lors de l'exercice 2018 est négative de 2,29%. Ceci mène à la dissolution totale de la réserve de fluctuation de valeur de 211 millions de francs. Ainsi, l'exercice 2018 présente une perte de 73,8 millions de francs, qui pèjore le taux de couverture de la Caisse à 75,4%, - 4 %, et ne respecte plus le chemin de capitalisation prévu. Le taux d'intérêt technique, avec 3,25% depuis 2014, se montre trop haut et aurait dû, Mesdames et Messieurs, être adapté, à notre avis, à 2,25%, ceci non seulement avec l'entrée en vigueur de la révision du plan de prévoyance prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme le comité l'a décidé selon le rapport.

Schliesslich wäre es ebenfalls interessant gewesen in Erfahrung zu bringen, wie hoch der sogenannte risikotragende Deckungsgrad ist, denn dieser ist ein guter Indikator für die Deckung der nicht garantierten, das heisst risikotragenden Leistungen.

Nous constatons que 22,4% des retraités, soit presque un quart – 1196 personnes sur un total de 5332 retraités –, ont entre 58 et 64 ans. Alors nous devrions également, dans le futur, nous poser la question de l'âge de la retraite en général.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis affilié à la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg, malheureusement (*rumeur*).

Je voulais juste signaler, concernant le rapport qui a été transmis – je remercie d'ailleurs pour la longueur de celui-ci – qu'en 2018 il est mentionné comme degré de couverture 75,4% et il est noté: à la fin de l'année, ce résultat ne respecte plus le chemin de capitalisation. C'est plutôt négatif comme message, mais si on regarde le rapport de 2016, le degré de couverture était de 73,3% et il est dit ceci, donc par rapport à ces 73,3%: "Le degré de couverture est légèrement inférieur au chemin de croissance déterminé par l'expert en prévoyance de la Caisse." Donc, avec 73,3% en 2016 c'est quasiment bon, mais 75,4% en 2018 ce n'est pas franchement bon. Et on parle de 80% en 2052. Donc franchement, on a une caisse qui se porte bien. On le voit, en 2017, on était – alors j'ai entendu M. Kolly dire 76,3, mais j'ai noté de mon côté 79,3 – quasiment aux 80%. De ce fait, on ne comprend pas pourquoi des pertes abyssales entre 8 et 25%, surtout que M. le Président de la caisse, vous êtes entré déjà dans une première modification de loi qui doit permettre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de maintenir les rentes.

Un autre point concernant le rapport de gestion – M. Kolly en a déjà parlé, mais je voulais vite y revenir – au sujet de l'informatique: vous avez parlé d'un nouveau logiciel de gestion pour les assurés. Alors je voulais savoir si maintenant c'était au point, parce que c'est vrai qu'avec ça, il y a les attestations et tout et il y a eu beaucoup de retard l'année passée. Egalement, il est dit à la page 14, qu'une fois qu'il y aura la modification, il y aura un nouveau projet qui devra être amené pour assurer une migration informatique. Alors, finalement, est-ce qu'il n'aurait pas mieux fallu attendre et faire tout ça en une fois? Car

en effet, on a l'impression, en lisant le message, que le personnel doit courir derrière l'informatique pour arriver à des résultats qui, finalement, devront attendre la réforme.

A la page 12, vous avez un graphique et, à mon avis c'est là où c'est le plus important: il y a une courbe noire qui est le chemin de capitalisation au 31 décembre. J'aimerais donc clairement que vous nous expliquiez en détail comment cette courbe a été calculée? Comment arrive-t-elle comme ça sur ce diagramme? Parce qu'en fait, c'est à partir de là que tout se décide!

Et puis, j'étais un peu étonné hier, parce que notre collègue Yvan Hunziker a évoqué 10 000 fonctionnaires et, si je regarde à la page 33, en fait il y a 20 000 affiliés à la caisse de pension. Vous n'êtes pas intervenu M. le Président pour corriger. Et puis, si on parle de 20 000, il y a aussi les conjointes et les conjoints, les enfants et, si on fait le total, on est à environ à 50 000 personnes. Ce sont 50 000 personnes qui risquent de se retrouver dans un marasme social et économique comme le canton de Fribourg n'en a jamais connu. Les affiliés de la caisse apprécieront vos remarques. Pour éviter une telle catastrophe, on ne peut que vous inviter, M. le Président, à prendre conseil chez M. Albert Michel de la BCF, qui a réussi à éviter toute perte de rente, et également avec le Gouvernement genevois, qui est capable, lui, de maintenir la primauté des prestations. Apparemment, les Genevois sont meilleurs que les Fribourgeois.

Pour conclure, les employés de l'Etat ont perdu déjà beaucoup avec vous, M. le Président, et nous vous demandons de trouver une solution, sans perte de rente, dans l'intérêt des employés que vous avez hier largement encensés, mais également dans l'intérêt du service public, parce que maintenant il faut savoir si on veut maintenir nos employés, mais également dans l'intérêt du canton et de son économie, pour éviter le pire.

**Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC).** Je vais m'adresser au député David Bonny. Il a dit que malheureusement il était affilié à la Caisse de pension de l'Etat. Je veux quand même lui rappeler que c'est un privilège d'être assuré à la Caisse de pension de l'Etat. Il faut savoir que c'est un privilège d'y être assuré, mais aussi en étant employé de l'Etat. Vous ne savez pas dans le privé les conditions qu'il y a et je pense que vous n'en trouverez jamais d'aussi bonnes dans le privé que celles que vous avez à la Caisse de pension de l'Etat. Il faut aussi que les employés de l'Etat s'en rendent compte et je pense qu'à un certain moment, c'est une certaine arrogance de se plaindre tout le temps, alors que certaines personnes gagnent 4000 francs en travaillant dans des magasins. Je pense qu'on va en reparler encore lors de cette session. Il faut quand même reconnaître ses privilèges et accepter ça. A force de toujours mettre sur Facebook des interventions négatives par rapport à cela, ça va faire effet contraire et finalement la réforme ne va pas être acceptée. Ca sera aussi à l'encontre des employés de l'Etat.

**Bonny David (PS/SP, SC).** C'est clair que si vous comparez une caisse de pension qui regroupe des maçons ou la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg qui regroupe les médecins de l'HFR, leur pension ne sera pas la même. Forcément, on va dire qu'il y a une plus grande pension à l'Etat de Fribourg. Alors, à ce moment-là également, pour les enseignants ou pour d'autres, eh bien demandons le brevet de CO et puis ensuite on leur demande de faire 3 ans, puis on leur paie un salaire correspondant. Donc, voilà ça c'est la loi du marché et je n'y peux rien. Si l'Etat de Fribourg a du personnel qualifié, tant mieux. Maintenant, concernant la Caisse de pension, je tiens à rappeler tout de même à titre privé, que je suis au GYB. A un certain moment, au GYB, il a été discuté de savoir si on venait à Fribourg ou pas. Des Vaudois ont décidé de ne pas y venir, parce qu'ils savaient que s'il y avait des problèmes sur Vaud, ils tiendraient plus le coup et seraient mieux organisés pour se défendre. Donc, certains employés ont décidé de rester sur Vaud. Il y a eu d'énormes discussions – et je n'étais pas dans les cadres de cette discussion – et on aurait eu le choix avec une autre caisse de pension qui se porte bien mieux aujourd'hui. Mais M. Schafer est venu, la Caisse de pension a mieux su se vendre. Mais aujourd'hui, si on fait le bilan, c'est vrai qu'on n'a pas fait le bon choix et j'en suis fort désolé.

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** Concernant le taux de couverture de 2017, mea culpa, c'est bien 79,3%. Concernant les remarques du député Bonny, je me contenterai de lui répondre qu'au hockey je me demande si c'est Genève ou Fribourg les meilleurs.

Au sujet des remarques du député Flechtner, en tant que syndic de Corbières, j'ai été dans la même situation. Nous avons donc dû aussi provisionner et sa question est pertinente; il est vrai que les retours d'information tardifs, en début d'année, ont pu poser un certain nombre de problèmes au sein des conseils communaux.

Pour les autres questions, elles ont été posées directement à M. le Commissaire du Gouvernement.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je réponds volontiers aux différentes questions et remarques.

Tout d'abord, concernant les performances des placements, à Fribourg on est en négatif à 2,29% et, si je fais la comparaison, la performance moyenne des caisses de pension suisses, c'est – 3,29 pour l'exercice 2018. Je pourrais vous donner, si ça intéresse certains, les comparaisons sur ces dix dernières années. On n'est pas si mal placés.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Olivier Flechtner, je comprends tout à fait vos remarques, qui sont absolument pertinentes. J'aimerais tout d'abord remercier le Service des communes qui a fait le nécessaire. Est-ce qu'il aurait pu le faire plus vite ou pas, je n'en sais rien, puisqu'il dépend de mon collègue Directeur des institutions. Mais j'aimerais

simplement dire que si cette décision a été prise, c'est le fait de la sensibilité du chef de service qui est en même temps membre du comité de la Caisse de pension. Il en est d'ailleurs le vice-président. S'il n'avait pas été là, peut-être que personne n'y aurait pensé. On peut tirer un coup de chapeau à ce service pour avoir fait le nécessaire pour autoriser la constitution de ces provisions. Mieux vaut tard que jamais et vous aurez l'occasion encore d'en faire l'année prochaine. Mais il faut admettre que, peut-être, on aurait dû anticiper.

M. le Député Waeber, concernant l'âge de la retraite, eh bien on aura l'occasion d'en reparler avec le projet. Je suis d'accord avec les différentes remarques qui ont été émises, mais on ne veut pas déjà faire le débat du projet de la Caisse de pension.

En ce qui concerne les différentes remarques du député Bonny, évidemment on peut toujours penser que l'herbe est plus verte ailleurs – c'est un paysan qui vous le dit – que chez nous. Il faut juste regarder vos conseils... D'ailleurs, je vous remercie, pour M. Michel de la Banque cantonale, je suis au même niveau que lui, puisque je suis membre du comité de la Caisse de pension de la Banque cantonale à Fribourg. Nous avons aussi pris les mesures et avons décidé, en deux jours, de modifier l'âge de la retraite de deux ans. On en a pas entendu parler, mais on a pris les mesures et ça fonctionne.

Concernant Genève, évidemment, je ne connais pas tout de Genève. Tant mieux si c'est mieux à Genève. Je vous dis simplement que les collaboratrices et les collaborateurs de Genève, à ma connaissance – c'est ce qu'ont dit les syndicats –, ont déjà perdu 17% il y a quatre ou cinq ans. Alors, je ne sais pas combien ils ont perdu dimanche, s'ils ont maintenu la primauté des prestations. Tout ce que je peux vous dire, c'est que la quasi unanimité des personnes consultées sont pour le changement de système. Mais ce n'est pas le lieu du débat, on aura l'occasion d'en reparler.

Concernant les différentes remarques que vous avez faites, M. Bonny, sur les degrés de couverture, pourquoi on était presque à 73,3% en 2016 et qu'on ne respecte pas le chemin de recapitalisation? Eh bien c'est simplement l'étude qui a été faite, que nous avons mandatée, qui est obligatoire pour le chemin de recapitalisation. Et puis, en fonction des critères, respectivement du taux technique modifié, eh bien le chemin de capitalisation change. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Je rappelle juste qu'en 2016, le ratio des actifs et des bénéficiaires était de 3,28 actifs pour un rentier. En 2018, on n'en est plus qu'à 3,05. Vous voyez l'évolution? C'est cela qu'il faut comprendre aussi. Et puis il y a aussi le vieillissement de la population. Je peux vous dire que notre Caisse de pension se porte bien, mais nous devons prendre des mesures, parce que nous devons anticiper. C'est vrai que nous aurions dû faire les choses beaucoup plus vite. J'ai regardé ce que notre nouveau conseiller d'Etat avait dit les années précédentes, lors de la dernière révision, sauf erreur en 2014. Eh bien on devrait changer de système et passer à la primauté des cotisations. Et, autre chose que l'on n'a pas fait... Peu le savent, mais notre système est antisocial. C'est une réalité: aujourd'hui, on a un plat entre 60 et 62 ans. Nous ne sommes pas actuariels. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que ceux qui partent à 58 ans perdent 2% par année et ceux qui travaillent jusqu'à 65 ans ne gagnent que 2% par année, alors que tout le monde sait, si on le met actuariel, on est à 6%, voire davantage. Cela signifie que les personnes qui n'ont pas les moyens travaillent jusqu'à 65 ans et c'est ceux-là qui financent ceux qui partent plus vite. C'est la réalité que j'ai constatée, que nous n'avons pas changée il y a quelques années. Le président de la FEDE me disait d'ailleurs qu'on aurait dû changer cela. C'est un élément qui fait un gros bond, mais on doit le faire. Vous aurez l'occasion de vous prononcer, mais je reste persuadé que tous les partis politiques présents ici sauront prendre leurs responsabilités pour trouver une solution à ce problème de caisse de pension, que nous devons résoudre en faveur, je le dis bien, des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Je m'excuse vraiment, mais j'avais posé une question sur la courbe noire et vous n'avez pas répondu. Comment le chemin de capitalisation a-t-il été réalisé sur ce graphique? Je m'excuse d'insister, mais c'est hyper important.

**Godel Georges, Directeur des finances.** J'aurai l'occasion de répondre à M. le Député David Bonny, mais hors séance, parce que je ne suis pas capable de le faire ici, je le dis clairement. Les autres questions qu'il a posé aussi au niveau du logiciel, ça c'est de l'opérationnel. Je dis clairement que notre nouveau directeur en fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier s'attache à régler les problèmes qui n'ont pas été réglés l'année dernière, parce que ce n'est pas évident quand vous changez de système, de trouver des solutions informatiques.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

—

**Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37****Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018) - bilan, annexes aux comptes**

---

Rapporteur-e:	<b>Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)</b>
Représentant-e du gouvernement:	<b>Godel Georges, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>25.03.2019 (BGC mai 2019, p. 717)</b>
Préavis de la commission:	<b>10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)</b>
Remarque:	<b>Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2018 fait l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.</b>

---

**Discussion**

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** Le total du bilan de l'Etat est de 3325,5 millions de francs au 31 décembre 2018.

Les fonds propres s'élèvent à 1 601 000 000 de francs. Ils se décomposent comme suit: ce capital propre, donc 48% du bilan, se subdivise en financements spéciaux de 192,2 millions de francs, fonds et réserves de 215,3 millions de francs, dont 175,3 millions pour le fonds d'infrastructure, et excédent d'actifs de 1 193 800 000 de francs nets, après enregistrement du résultat de l'exercice.

Le total du bilan augmente de 8,2%, en raison notamment des acomptes d'impôt fédéral direct nettement plus important: 277,9 millions contre 139,2 millions en 2017.

La dette brute s'élève ainsi à 368 frs par habitant à fin 2018, atteignant un montant de 1 161 100 000 de francs à fin 2018.

La fortune nette de l'Etat a évolué positivement et représente une somme de 3687 francs par habitant contre 3472 francs par habitant en 2017.

> L'examen du bilan et des annexes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

---

**Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37****Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018)**

---

Rapporteur-e:	<b>Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV)</b>
Représentant-e du gouvernement:	<b>Godel Georges, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>25.03.2019 (BGC mai 2019, p. 717)</b>
Préavis de la commission:	<b>10.05.2019 (BGC mai 2019, p. 789)</b>
Remarque:	<b>Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2018 fait l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.</b>

---

**Récapitulation**

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV).** Les indications que l'on vous a transmises dans le cadre de la discussion d'entrée en matière ainsi que les informations données par les différents rapporteurs lors de l'examen de détail hier ou aujourd'hui sont de mon point de vue suffisamment claires pour vous permettre de vous prononcer.

D'autre part, je constate aussi que toutes les questions posées au Commissaire du Gouvernement ont trouvé une réponse et les diverses interpellations n'amènent pas de commentaire supplémentaire de ma part.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je n'ai rien à ajouter en l'état.

---

## Rapport d'activité 2018-CE-177

### Conseil d'Etat: ensemble de l'activité 2018

---

Rapporteur-e:	<b>Peiry Stéphane</b> ( <i>UDC/SVP, FV</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Godel Georges, Directeur des finances</b>
Préavis de la commission:	<b>10.05.2019</b> ( <i>BGC mai 2019, p. 789</i> )
Remarque:	<b>Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part constituant une annexe au présent Bulletin.</b>

---

#### Récapitulation

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Les rapports d'activité ont été examinés par les rapporteurs et ont fait l'objet de discussions au sein du plénum de la Commission des finances et de gestion.

Les réponses données par les Commissaires du Gouvernement aux interpellations n'appellent pas d'autres commentaires de ma part.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

---

## Comptes de l'Etat 2018-DFIN-37

### Décret - Compte d'Etat du canton de Fribourg (2018)

---

Rapporteur-e:	<b>Peiry Stéphane</b> ( <i>UDC/SVP, FV</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Godel Georges, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>25.03.2019</b> ( <i>BGC mai 2019, p. 717</i> )
Préavis de la commission:	<b>10.05.2019</b> ( <i>BGC mai 2019, p. 789</i> )
Remarque:	<b>Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2018 fait l'objet d'un fascicule séparé constituant une annexe au présent Bulletin.</b>

---

#### Entrée en matière

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Comme je l'ai dit hier, la Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière et d'accepter ce projet de décret.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je fais de même. J'encourage à adopter ce projet de décret tel que proposé par le Conseil d'Etat.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Lecture des articles

##### Art. 1

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). L'article 1 présente les résultats des comptes 2018. Je rappelle donc un excédent de revenus de 1 695 380 frs, un excédent de dépenses d'investissement de 136 390 624 frs, ce qui génère un excédent de financement de 10 050 610 frs.

> Adopté.

##### Art. 2, titre et considérants

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je n'ai pas de remarque. J'aimerais simplement remercier la Commission des finances et de gestion pour toutes les discussions constructives à l'examen de ces comptes, et également l'ensemble des députés pour les débats constructifs que nous avons eus hier et ce matin.

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.



## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix sans opposition ni abstention.

### Ont voté oui:

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 88.*

## Rapport 2019-DSAS-22

### Mandat de gestion pour l'accueil des requérants dans le canton de Fribourg confié à la société anonyme ORS (Rapport sur postulat 2017-GC-92) - Suite directe

---

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**  
 Rapport/message: **19.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1029)**

---

## Discussion

**Ganioz Xavier** (PS/SP, FV). J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil d'Etat pour le rapport très complet qu'il a fourni sur le sujet proposé. Rapport complet certes, avec une suite directe à saluer. Mais un rapport qui laisse dans l'ombre un certain nombre de points que le postulat invitait à traiter avec transparence et lucidité.

Je ne peux que saluer le fait que la prise en charge dans notre canton des mineurs non accompagnés, des jeunes adultes et des réfugiés soit détaillée dans la réponse donnée. De même, le fait que les coûts de ce mandat soient reportés avec précision, cela donne des éclaircissements utiles pour un thème qui reste délicat, d'une actualité certaine et sujette à l'évolution du cadre conjoncturel qu'implique ce domaine de l'asile. Il se révélait également nécessaire de pouvoir saisir comment l'attribution du mandat asile avait été opérée et de revenir sur l'historique, sur sa genèse. En particulier, les mandats confiés à ORS et à Caritas sont retracés dans le détail, ce que je souligne et ce que je salue. Cependant, la constante juxtaposition de ces deux prestataires dans l'entier de la réponse donnée par le Conseil d'Etat donne l'impression d'une volonté de noyer le poisson. Dans notre postulat, il n'est fait référence à aucun moment à Caritas. C'est bien l'entreprise ORS qui est le centre de nos préoccupations.

Je dois faire part de ma déception quant aux questions suivantes: nous demandions que la lumière soit faite sur le bénéfice qu'ORS pourrait dégager de l'exercice de son mandat. Sur ce point, le Conseil d'Etat donne les chiffres relatifs à son engagement financier, mais n'intervient pas sur le fond de la question, à savoir: une entreprise qui dégage plus de 80 millions de francs de chiffre d'affaires par année et qui ne donne aucune information sur ses bénéfices, profite-t-elle des deniers publics pour développer son profil entrepreneurial, ou autrement dit, y a-t-il enrichissement sur le dos des personnes les plus démunies? Cette interrogation reste sans réponse, ce qui n'est pas acceptable à mon avis.

Dans ce même registre, un rapport du collectif nommé "Droit de rester Fribourg" a été rendu public en novembre 2018. Ce rapport est très sévère à l'encontre d'ORS. On y dénonce la limitation de la liberté de mouvement des personnes accueillies, les mauvais traitements qui leur seraient infligés, les infrastructures qui ne seraient pas à la hauteur, le personnel non formé laissé souvent sans encadrement professionnel, la transmission lacunaire des informations nécessaires à l'égard des requérants, le manque d'interprètes pour traduire les besoins des personnes, l'amélioration nécessaire de la prise en charge médicale ou encore la mise en place par ORS de mesures disciplinaires et de sanctions inadéquates, voire abusives. Le Conseil d'Etat ne fait pas mention de ce rapport alors qu'il a fait l'objet d'une page pleine dans l'un de nos journaux régionaux en décembre de l'année dernière. Le Conseil d'Etat se contente d'indiquer que les contrôles idoines sont pratiqués, mais pas davantage. C'est décevant, d'autant plus que selon les informations reçues du collectif, aucune réponse du Conseil d'Etat ne leur aurait été donnée quant à l'éventualité d'une rencontre, une rencontre qu'il demande pour expliciter la véracité des allégations qui sont avancées.

Je prends donc acte de la réponse du Conseil d'Etat, avec une déception appuyée mais en invitant notre Gouvernement à ne pas céder par manque de vigilance et accueillir positivement le dialogue proposé par le collectif précité.

**Sudan Stéphane** (*PDC/CVP, GR*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce dossier, si ce n'est celui d'être le syndic d'une commune qui avait, jusqu'il y a peu de temps, un centre de requérants géré par la société ORS sur son territoire.

Le groupe démocrate-chrétien a analysé attentivement le postulat de Xavier Ganioz et Marc-Antoine Gamba qui traite du mandat de gestion pour l'accueil des requérants dans le canton de Fribourg par cette société. Le Conseil d'Etat, après avoir demandé une prolongation de délai, a donné une suite directe à ce postulat par ce rapport, ce que l'on salue. Nous demandons donc d'en prendre acte.

Depuis 2008, la société ORS a obtenu le mandat d'accueil, d'encadrement et d'hébergement des requérants d'asile et des mineurs non accompagnés avec l'implication de nombreuses organisations étatiques ou bénévoles qui complètent cette mosaïque de la gestion de l'accueil des requérants dans notre canton. Les contrôles financiers par les nombreuses instances fédérales et cantonales sont nombreux et efficaces, tant dans la gestion administrative et financière, et celle des subventions cantonales et fédérales allouées. De fait, la situation actuelle des réfugiés et des demandeurs d'asile a beaucoup évolué et est en diminution constante. La fermeture de centres, Broc le dernier en date, est le reflet du contrôle et de la gestion de l'Etat dans ce dossier. En faisant une nouvelle offre de marché public, démarche où les entreprises à but lucratif et non lucratif seraient mises en concurrence, on ne pourra pas limiter cette offre à l'une ou à l'autre de ces catégories. Il ne serait pas évident qu'une entreprise fribourgeoise soit apte à fournir seule ces prestations.

On peut enfin relever que le Conseil d'Etat suit le dossier, se doit de rester vigilant et de ne pas exclure, si la situation exige, de la réexaminer et effectuer un appel d'offres public en 2021, deux démarches que notre groupe appuie.

Pour terminer, au titre personnel de syndic concerné, je dois souligner que les rapports entre cette société, sa gestion des requérants et les autorités communales brocoises ont toujours été efficaces et constructifs.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport du Conseil d'Etat auquel il se rallie.

**Demierre Philippe** (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Ursy.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'Etat relatif au postulat déposé le 17 mai 2017 par MM. les Députés Xavier Ganioz et Marc-Antoine Gamba.

Mes deux collègues députés remettent en cause dans leur postulat la prise en charge actuelle par ORS Service AG des mineurs et des jeunes adultes requérants d'asile arrivés dans le canton depuis 2015. Il est très important à nos yeux de déterminer si oui ou non la société ORS réalise des bénéfices grâce au soutien notamment du Service de l'enfance et la jeunesse (SEJ) ou du Service de l'action sociale (SASoc). Le Conseil d'Etat se doit de rendre public son engagement financier auprès d'ORS ainsi que les bénéfices de la société ORS pour son mandat dans le canton de Fribourg, objet manquant comme l'a relevé tout à l'heure mon préopinant.

Pour nous, il est évident qu'un mandat tel que celui effectué par la société ORS qui consiste en la prise en charge des réfugiés dans le canton de Fribourg soit entrepris avec une organisation qui soit la meilleure possible, et ce autant du point de vue financier que du point de vue de la qualité de ses prestations. Pour rappel, le Conseil d'Etat a adjugé en 2008 le mandat

de l'asile à ORS dans le cadre d'un marché public. Nous avons pris note que le domaine de l'asile et des réfugiés relève exclusivement de la Confédération et que notre canton de Fribourg n'a quasiment aucune marge de manœuvre s'agissant du choix des objectifs généraux et spécifiques de la politique d'asile. Si la loi fédérale sur l'asile prévoit que les cantons peuvent déléguer toute une partie de leurs tâches à des tiers privés, nous estimons que la meilleure variante doit être étudiée et mise en œuvre.

Concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés et des jeunes adultes du domaine de l'asile et des réfugiés, le programme "Envole-moi" leur offre un accompagnement adéquat. Notre regard s'est également porté sur les 10,5 EPT d'encadrement du programme, dont 7,3 postes ont été créés en 2018, ces personnes travaillant donc pour "Envole-moi". Il est nécessaire d'évaluer en tout temps ces postes de travail et la pertinence de leur maintien ou non, afin de limiter au maximum les coûts. La surveillance et la maîtrise des coûts demandées par la société ORS et Caritas doivent être poursuivies de manière soutenue.

Nous trouvons pertinents les cours dispensés aux jeunes réfugiés par les différents partenaires, car ces personnes doivent respecter notre mode de vie, se familiariser avec leur environnement et comprendre leurs droits et surtout leurs devoirs envers la société suisse. Nous constatons qu'en faisant un nouveau marché public, ce dernier s'adresserait forcément à des mandataires aussi bien à but lucratif que non lucratif, et que le Conseil d'Etat prévoit de réexaminer l'opportunité d'un nouvel appel d'offres public en 2021, en ayant davantage de recul sur les effets de la restructuration du domaine de l'asile.

Sur ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du rapport.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie les personnes qui sont intervenues sur ce rapport.

En préambule, j'aimerais dire qu'il n'y a aucune volonté du Conseil d'Etat de noyer le poisson en ayant répondu en parallèle sur le mandat ORS et Caritas. J'aimerais simplement rappeler que l'intervention parlementaire nous a demandé d'étudier la possibilité d'octroyer le mandat de prise en charge des réfugiés et que les réfugiés sont sous l'égide de Caritas, la société ORS s'occupant de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire, des requérants d'asile déboutés et des personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière. J'aimerais rappeler aussi, que ce soit ORS ou Caritas, l'analyse et le suivi que ma Direction opère sur la prise en charge de ces deux domaines de l'asile est exactement la même et que le mode de financement se fait de la même façon. Il n'y a pas plus ou moins de regard et d'attention sur l'un ou l'autre mandat. Vous l'avez vu dans la réponse, il y a des montants qui sont versés pour l'aide sociale aux bénéficiaires – ces montants sont donc touchés par les bénéficiaires et il n'y a pas de marge de manœuvre de la société ORS ni de Caritas sur les montants de l'aide sociale qui sont versés. Nous faisons un contrôle très précis sur ces éléments-là –, il y a un montant qui est versé pour l'hébergement (pour ORS 4 982 000 frs) – là aussi, les contrôles sont trop précis et correspondent à l'ensemble des montants payés –, et les montants de frais de santé, les montants des postes et de l'encadrement. C'est évidemment un poste que l'on suit avec beaucoup d'attention.

Si vous avez lu le rapport, vous avez pu constater qu'en 2018 nous avons financé pour ORS 92,23 EPT contre 96,1 EPT en 2017. On suit très attentivement l'évolution de la demande. C'est d'ailleurs aussi pour cela que nous avons décidé à la fin 2018 de transformer le centre de premier accueil d'Estavayer en centre de deuxième accueil et de suspendre le centre de Broc pour deux ans au vu de la diminution du nombre d'arrivées dans le canton. Il y a donc une gestion très agile qui est faite dans ce domaine.

Je rappelle juste qu'en 2016, 40 000 personnes sont arrivées en Suisse. Aujourd'hui, on est plutôt à 16 000 personnes. On voit qu'on doit pouvoir adapter nos structures, ce que la société ORS nous permet aussi de faire. Il n'y a donc pas d'enrichissement d'ORS sur les personnes les plus démunies. Les normes d'aide sociale sont décidées sous la forme de directives par la Direction et ces normes doivent être octroyées.

En ce qui concerne la question de la réponse ou de la demande d'entrevue à la lettre du collectif "Droit de rester", j'aimerais quand même signaler que le Conseil d'Etat a répondu sur pas moins de six pages à ce collectif en date du 4 février. Nous avons relevé qu'un certain nombre de remarques de ce collectif, notamment sur la prise en charge des mineurs non accompagnés, faisaient déjà l'objet de réflexion de la DSAS et que nous avons accepté de mettre en place le programme "Envole-moi" qui est extrêmement important puisqu'il permet de prendre en charge de façon plus spécifique et plus appuyée des jeunes mineurs non accompagnés et des jeunes adultes pour les mener vers le chemin de l'intégration. C'est d'autant plus important que ces personnes restent dans le canton. Il est donc extrêmement important qu'elles puissent subvenir à leurs propres besoins et qu'elles soient autonomes. D'où l'importance de mettre des montants plus spécifiques par rapport à ces mineurs non accompagnés et ces jeunes adultes. Nous avons d'ailleurs relevé dans la réponse du Conseil d'Etat que le rapport mettait en cause sans aucune nuance le travail d'un grand nombre d'acteurs actifs dans le domaine de l'asile, ce que le Conseil d'Etat a regretté. Et nous avons rétabli les faits sur un certain nombre de questions qui étaient pour nous d'importance majeure. Le

collectif a donc reçu une réponse. Nous avons également indiqué qu'on invitait toutes les personnes qui avaient connaissance de violences ou de dysfonctionnements à s'adresser sans délai soit à la direction d'ORS, à la police cantonale ou à la Direction de la santé. A ce jour, je n'ai pas reçu d'autres signalements.

En ce qui concerne les questions de M. le Député Demierre, il y a vraiment une évaluation en tout temps du mandat. On suit de manière extrêmement serrée les mandataires, que ce soit ORS ou Caritas, sans rétribuer selon des avenants annuels pour la mission qui leur est confiée. C'est un système de bonus/malus qui est appliqué afin que les mandataires utilisent le plus rigoureusement les moyens qui leur sont octroyés en respectant la subsidiarité de l'aide sociale. Au terme de l'exercice annuel, les résultats positifs et négatifs sont partagés à parts égales entre les mandataires et l'Etat. Pour le mandat asile, le bonus moyen de 2008 à 2017, dont ont bénéficié ORS et l'Etat, s'élevait à 50 861 francs pour chacun, en tenant compte que quatre années se sont soldées par un déficit au cours de cette période.

Je vous assure que le Conseil d'Etat maintient un contrôle étroit des mandats confiés, que ce soit dans le domaine de l'asile ou celui des réfugiés, et qu'il réexaminera l'opportunité d'un nouvel appel d'offres public en 2021, ce que nous avons aussi validé avec la Confédération lorsqu'elle est venu vérifier nos comptes, qui ont été approuvés.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Postulat 2019-GC-18

### Service de l'enfance et de la jeunesse : état des lieux et perspectives

---

Auteur-s:	<b>Mäder-Brühlhart Bernadette</b> (VCG/MLG, SE) <b>Schneuwly André</b> (VCG/MLG, SE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales</b>
Dépôt:	<b>06.02.2019</b> (BGC mars 2019, p. 500)
Développement:	<b>06.02.2019</b> (BGC mars 2019, p. 500)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>12.03.2019</b> (BGC mai 2019, p. 1071)

---

#### Prise en considération

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (VCG/MLG, SE). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Beisitzerin beim Friedensgericht Sense.

Erstens bedanke ich mich auch im Namen meines Mitpostulanten André Schneuwly für die aussergewöhnlich schnelle Antwort auf unser Postulat. Wir sind auf der einen Seite beruhigt, haben sich die Gesundheits- und Sozialdirektion und das Jugendamt bereits intensiv mit der Organisation des Jugendamtes auseinandergesetzt und erachten eine Reorganisation ebenfalls als unumgänglich. Jedoch möchte ich bereits heute mit Nachdruck darauf hingewiesen, dass das beste Konzept und die beste Neuorganisation nichts nützen und ändern werden, wenn die zur Umsetzung benötigten Mittel nicht gesprochen werden. Soweit darf es hier nicht kommen!

Das Jugendamt braucht dringend zusätzliche Stellen. Der Vergleich mit anderen Kantonen zeigt dies deutlich. Im Kanton Waadt darf ein Sozialarbeitender mit 100 Stellenprozenten laut Gesetz maximal 60 Kinder betreuen. In Genf sind bei einer Hundertprozentanstellung maximal 55 Kinder zugelassen. Bei uns in Freiburg begleitet eine Sozialarbeiterin, ein Sozialarbeiter mit einem Hundertprozentpensum 70 bis 80 Familien, also nicht Kinder, wohlverstanden. Je nach Grösse der Familie ergibt dies im Schnitt mehr als 100 Kinder. Können und wollen wir uns dies weiterhin leisten? Können wir das verantworten? Wir denken: Nein.

Kommt ein Friedengericht bei einem behandelten Fall zum Schluss, dass der Einsatz des Jugendamtes nötig ist, so muss es sich zu 1000 Prozent darauf verlassen können, dass seine ausgesprochenen Massnahmen korrekt und auch zeitnah durchgesetzt werden, sonst machen all diese Abklärungen und Aufträge keinen grossen Sinn. Je nach Massnahme sieht die Betreuung und Begleitung durch das Jugendamt ganz anders aus. Sehr oft ist eine solche sehr vielschichtig, intensiv und zeitaufwändig, und sehr oft ist auch ein sofortiger Einsatz nötig. Nur mit genügend personellen Ressourcen kann das Jugendamt diesen Anforderungen gerecht werden.

Wir bitten den Staatsrat eindringlich, den Bericht auf unser Postulat innert nützlicher Zeit zu verfassen - vorausgesetzt natürlich, das Postulat wird vom Grossen Rat als erheblich erklärt, was wir doch hoffen. Da eine Neuorganisation des Amtes ja bereits weit fortgeschritten ist, sollte dies durchaus machbar sein. Nur durch ein schnelles Handeln können alle

notwendigen Vorkehrungen - vor allem in finanzieller Hinsicht - rechtzeitig in die Wege geleitet werden, um die dringend notwendige, gute Qualität dieses Amtes sicherzustellen.

Last but not least: Was die Zweisprachigkeit anbelangt, so begrüßen wir die Absicht des Staatsrates, sich auf das konkrete Funktionieren der Zweisprachigkeit im Jugendamt zu fokussieren, dieses zu überprüfen und zu verbessern. Gerade bei internen Weiterbildungen, dem laufend austauschenden unter den Sozialarbeitenden, bei Fallbesprechungen und Intervisionen ist ein gegenseitiges Verstehen und Verstandenwerden unerlässlich. Sowohl die deutschsprachigen als auch die französischsprachigen Jugendlichen und ihre Familien müssen auch in Zukunft von kompetenten Sozialarbeitenden ihrer Sprache begleitet werden können.

Mit diesen Bemerkungen habe ich geschlossen. Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung unseres Postulats.

**Zosso Markus** (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Postulat Schneuwly/Mäder diskutiert. Wir sind der Meinung, dass es Sinn macht, hier einen detaillierten Bericht zu erhalten, damit der Grosse Rat in Kenntnis gesetzt wird, ob und wie das Jugendamt funktioniert, wie weit die Reorganisation fortgeschritten ist und wie wir eine genaue Positionsbestimmung erhalten können.

Aus diesen genannten Gründen stimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dem Antrag des Staatsrates, das Postulat erheblich zu erklären, einstimmig zu.

**Meyer Loetscher Anne** (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien fait siennes les inquiétudes des deux postulants. En effet, l'augmentation des situations d'enfants et de jeunes qui présentent des troubles importants sur un plan éducatif et comportemental psychique et/ou de la personnalité nous inquiète. Nous devons nous donner tous les moyens nécessaires afin qu'aucune situation ne puisse être prise en charge. Chaque mineur a le droit de s'épanouir dans un environnement protecteur et être préservé contre toute forme de mise en danger de son développement. Cette obligation appartient en premier lieu aux parents. Or, la complexité de la prise en charge des situations d'enfants et de jeunes est souvent due à des situations familiales toujours plus difficiles. Le jeune est donc en danger au sein même de sa famille, dans son développement physique, psychique, affectif ou social.

Etant donné que la DSAS et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ont déjà fait des séances de réflexion et une synthèse des résultats en février, nous demandons que le rapport nous parvienne au plus vite, soit suffisamment tôt pour que des mesures puissent être prises pour le prochain budget déjà. Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien acceptera ce postulat tel que proposé par le Conseil d'Etat.

**Rodriguez Rose-Marie** (*PS/SP, BR*). J'interviens au nom du groupe socialiste et déclare un lien d'intérêt: je suis assessesseure à une justice de paix dans la Broye et c'est une autorité qui collabore régulièrement avec le SEJ.

Notre groupe s'est penché avec attention sur le postulat de nos collègues Mäder et Schneuwly. Comme eux, nous sommes interpellés par la situation du SEJ, un service indispensable à la protection de l'enfance dans notre canton.

Nous sommes contents de constater que le Conseil d'Etat propose l'acceptation de ce postulat qui s'inscrit dans des démarches d'analyse de situation et de restructuration qui ont déjà débuté l'année dernière.

Nous sommes d'avis aussi qu'il s'agit là de l'occasion d'aller bien plus loin. Ce postulat, s'il est accepté, et le rapport qui en découlera devront non seulement faire un état des lieux de la situation de la protection des enfants, que ce soit dans le cadre d'une AEMO (action éducative en milieu ouvert, ndlr), d'un mandat de curatelle ou de placement, mais de toutes les tâches si nombreuses confiées à ce service. Par contre, il ne faudra pas oublier le volet du personnel, dont la situation nous interpelle aussi. Il faudra analyser ses ressources, ses faiblesses et toutes les pistes possibles d'amélioration.

Pour clore cette intervention, le groupe socialiste tient à insister sur une certaine urgence. Je vois que nous ne sommes pas les seuls. Si les délais du postulat sont respectés, il n'en reste pas moins qu'avant d'avoir devant nous cet état des lieux, le Service a urgemment besoin de nouvelles forces vives. Dans ce sens, il est impératif que le Conseil d'Etat accepte une augmentation de la dotation du personnel en même temps que les travaux du postulat et qu'il en tienne compte dans le budget 2020. Il y a urgence.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutient ce postulat et vous invite à faire de même.

**Schwander Susanne** (*PLR/FDP, LA*). Ich spreche im Namen der Freisinnig-demokratischen Fraktion.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion erkennt die Bestrebungen des Jugendamtes, welches sich in den letzten Jahren stark entwickelt hat. Das Leistungsangebot wurde ausgebaut und den immer komplexer werdenden Anforderungen angepasst. Wie richtig bemerkt wird, ist die Betreuung der Kinder und Jugendlichen aufgrund der immer schwierigeren Familienverhältnisse grösser geworden. Daraus resultiert zwingend eine komplexe Netzwerk- und Koordinationsarbeit mit den verschiedenen Institutionen, Einrichtungen und Betreuungspersonen in den verschiedenen Bezirken und Gemeinden. Die verschiedenen

Sozialdienste in den Bezirken und Gemeinden sind auf eine fachgerechte und in schwierigen Fällen intensive Koordination und Begleitung des Jugendamtes angewiesen. Wenn es brennt, ist ein schnelles Eingreifen zwingend!

Leider ist in der Antwort des Staatsrates nichts über die Zukunftsplanung für die Erweiterung der ambulanten Dienste zu lesen. Ich hoffe, dies wird noch nachgeholt. Wie der Staatsrat und die Motionäre richtig feststellen, steht den Fachpersonen für Kinderschutz immer weniger Zeit zur Verfügung für die Begleitung der einzelnen Fälle. Eine Organisationsreform ist unumgänglich, dies auch, um der Personalfuktuation Einhalt zu gebieten. Eine gezielte fachliche Weiterbildung sowie genügend Austauschmöglichkeiten in Form von Inter- und Supervisionen sind - wie von den Motionären richtig bemerkt - der Schlüssel zur Personalzufriedenheit.

In diesem Sinne unterstützt die Freisinnig-demokratische Fraktion den Antrag des Staatsrates, das Postulat als erheblich zu erklären.

**Schläfli Ruedi** (*UDC/SVP, SC*). J'interviens à titre personnel sur cet objet et n'ai aucun lien d'intérêt avec celui-ci.

Néanmoins, j'aimerais encore poser quelques questions à M<sup>me</sup> la Commissaire. Qu'en est-il des absences répétées du chef de service, M. Quéru? Pourquoi y a-t-il aussi une absence de PV lors d'entretien? On m'a sollicité pour dire que lors d'entretien, aucun PV n'a été enregistré.

Pourquoi lors de demandes par courriers envoyés par les familles il n'y a souvent aucune réponse de la part du SEJ? Il a aussi été relevé que souvent, le délai d'entente était trop long pour le paiement des gardes des familles qui accueillent des enfants.

Je vous remercie de l'intérêt que vous allez porter à mes questions.

**Schneuwly André** (*VCG/MLG, SE*). Sehr geehrte Frau Staatsrätin, sehr geehrter Herr Godel, schön, dass Sie auch da sind und zuhören. Es ist ein ganz wichtiges Postulat auch für das Finanzdepartement.

Ich möchte als Postulant der Staatsrätin Anne-Claude danken, dass das Problem sofort erkannt wurde und unterstützt wird. In diesem Saale sind wir uns einig, dass wir etwas unternehmen müssen, damit das Jugendamt so schnell wie möglich neue Wege gehen kann. Wir danken für die Unterstützung.

Wir fordern, dass nebst der Reorganisation, die von verschiedenen Fraktionen angesprochen wurde, die notwendigen Massnahmen und Ressourcen zur Verfügung gestellt werden und dass diese im Budget 2020 - ich wiederhole, im Budget 2020 - ihren Platz finden. Damit können wir vor allem unseren Kindern, Jugendlichen und deren Eltern und ihrem Umfeld professionellere Beratungen und Begleitungen anbieten und den Auftrag auch wirklich gesetzeskonform ausführen. Frau Schwander hat bereits gesagt, es brenne. Es brennt! Die Analyse ist im Gange, das ist gut. Die Neukonstruktion muss so schnell wie möglich gemacht werden. Ich denke, dazu braucht es auch externe Architektinnen.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung des Postulates im Namen der Fraktion Mitte Links Grün.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues en faveur du soutien à ce postulat. Effectivement, nous procédons actuellement à des réflexions approfondies sur l'organisation du SEJ. Nous sommes à bout touchant. Nous avons mis en place un processus participatif qui impliquait le personnel. C'est une étape, mais cette étape devra s'accompagner d'une augmentation du nombre de personnes qui peuvent suivre les dossiers des enfants.

Je rappelle quand même qu'entre 2015 et 2018 nous sommes passés de 2675 à 3104 situations. En enfants pris en charge, cela représente 3130 enfants à 3497 enfants qui ont besoin de soutien et d'accompagnement particulier. Il faut quand même dire que l'augmentation de la complexité de prise en charge des situations d'enfants et de jeunes est due notamment à des situations familiales toujours plus difficiles, avec une coordination par le SEJ d'un réseau toujours plus important couplé à la recherche difficile des possibilités de placement pour des jeunes qui allient des difficultés d'ordre psychiatrique ou social, ainsi qu'à des obligations légales qui exigent des rapports toujours plus fréquents et plus détaillés, notamment de la part des Justices de paix.

On a également une augmentation des situations des protections de l'enfant, notamment celles qui concernent des enfants de moins de 15 ans qui présentent des troubles très importants, non seulement du point de vue éducatif et des comportements, mais également avec de très importants troubles psychiques et de la personnalité. On a actuellement dans le canton une vingtaine de situations très préoccupantes qui demandent un engagement particulièrement important de la part de nos IPE (intervenant-e-s en protection de l'enfance, ndlr). On a aussi des situations qui allient des problématiques multiples et qui exigent des prises en charge renforcées. Pour donner un exemple, on a une situation qui implique deux jeunes, qui demande l'intervention du Tribunal civil, de la Justice de paix, du Ministère public, du Tribunal des mineurs d'un autre canton. Ces deux situations nous demandent un engagement particulier de deux IPE pour suivre ces situations.

Comme relevé par M<sup>me</sup> la Députée Mäder, nos IPE suivent une moyenne de cent situations, ce qui est beaucoup trop élevé en comparaison romande. Il faut absolument qu'on puisse doter ce service de davantage d'IPE pour assurer un encadrement de qualité des jeunes. Une note est en préparation à l'intention du Conseil d'Etat, qui pourra décider des suites à donner à ce sujet et les discussions se font évidemment aussi dans le cadre du budget 2020.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 83 voix sans opposition, ni abstention.

*Ont voté oui:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 83.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

### **Election (autre) 2019-DSAS-3**

#### **3 membres du conseil d'administration de l'HFR (sur proposition)**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 91; rentrés: 90; blancs: 2; nuls: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Sont élus: M<sup>me</sup> *Nathalie Delbarre*, par 86 voix; M<sup>me</sup> *Nataly Viens Python*, par 86 voix et M. *Thierry Carrel*, par 83 voix.

—

### **Election (autre) 2019-GC-61**

#### **3 membres de l'Organe de conciliation et d'arbitrage (sur proposition)**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 91; rentrés: 88; blancs: 1; nuls: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Sont élus: M. *Marc Sugnaux*, par 87 voix; M<sup>me</sup> *Josette Moullet Auberson*, par 85 voix et M<sup>me</sup> *Wyna Giller*, par 78 voix.

---

**Election (autre) 2019-GC-62**  
**3 membres suppléants de l'Organe de conciliation et d'arbitrage (sur proposition)**

---

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 87; rentrés: 86; blancs: 2; nuls: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Sont élues: *M<sup>me</sup> Daniela Kiener*, par 83 voix; *M<sup>me</sup> Sophie Tritten*, par 82 voix et *M<sup>me</sup> Marilyne Marro*, par 81 voix.

---

> La séance est levée à 11 h 02.

*Le Président:*

**Roland MESOT**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Patrick PUGIN**, *secrétaire parlementaire*